

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 25

Artikel: Petites annales de juin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Chêne, 11, la 20. ne.
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Supras

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements détent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On y va !

Plus qu'un mois et nous y sommes, à la Fête des Vignerons.

C'est lundi que commence la vente des billets au public. Les chemins de fer fédéraux et la Compagnie de navigation prennent leurs dispositions pour le transport de ces milliers de visiteurs qui, du 4 au 11 août, accourront de toutes parts à Vevey. Les moyens de locomotion ne nous manquent pas aujourd'hui. Cette grande facilité engagera certes bien des gens à se rendre à la fête, qui, en dépit de leur désir d'applaudir un de plus beaux spectacles du monde, n'eussent jamais osé affronter les ennuis du voyage, il y a quelque soixante ans. Dans son intéressante monographie sur l'*Abbaye des Vignerons*, Vernes-Prescott trace le pittoresque tableau que voici, du trajet de Genève à Vevey, tel qu'il l'accomplit lors de la fête de 1833 :

* * *

« En 1833, n'ayant pu me rendre assez tôt à bord de l'un des vapeurs faisant le service de Genève à Vevey, je le trouvai déjà tellement chargé de passagers que je me rejetai sur la voiture publique appelée courrier de Berne. C'était un vrai progrès pour l'époque. Elle partait à midi de Genève pour arriver à Lausanne à six heures du soir. Depuis cette ville il ne fut plus question d'aller plus loin, soit par le lac soit par la diligence. Tout véhicule quelconque était déjà retenu. Montbenon et la place de Saint-François regorgeaient de voitures et d'attelages qui avaient pu croire leur temps fini. Je n'ai jamais regretté cette impossibilité de trouver place nulle part. Elle me procura l'une de ces courses fantastiques à travers les ombres que le Dante n'eût pas dédaignées, et la nuit la plus amusante que j'aie jamais passée. »

« Vers minuit je m'éloignai de Lausanne, et je fis toute la route à pied jusqu'à Vevey au milieu du concours le plus bruyant, le plus bigarré, le plus agité, le plus nombreux et le plus joyeux que l'on puisse imaginer. La nuit était sombre. A peine lisait-on une étoile dans le ciel. De violentes bouffées de vent s'élevaient de temps à autre, et venaient éteindre au milieu d'éclats de rire universels les lampes, les lanternes vaudoises ou chinoises, les flambeaux et autres éclairages de toutes sortes dont la lumière tremblante projetait ses rayons sur des tableaux à la Téniers tous plus grotesques les uns que les autres. Ici un nombreux groupe d'ouvriers allemands égayaient la marche par un chœur exécuté avec ce goût, cet ensemble, cette justesse qui distingue les enfants de la Germanie. Un peu plus loin, des paysans qui avaient puisé leur inspiration à la pinte voisine, détonnaient avec cette fausseté intrépide dont ne se corrigeront jamais les pauvres Welches. Quand les chants cessaient, ou même quand ils ne cessaient pas, on entendait surgir des concerts de fifres, de clarinettes, de violons et de trompettes jouant chacun un air différent. A diverses reprises cette procession digne des temps de la fable s'augmentait

par l'arrivée de vastes et larges chars à échelle convertis en salles de verdure et de fleurs. Des lanternes suspendues à un toit de branches laissaient voir de chaque côté, sur une planche recouverte d'un drap blanc, une longue rangée de fillettes redissant ensemble les chants qu'elles devaient répéter trois ou quatre heures plus tard sur la grande place de Vevey, en leur qualité de bergères de Palès ou de moissonneuses. Ce jardin qui semblait marcher, ces jeunes filles en blanc éclairées par une lueur douteuse, leurs voix si fraîches et si pures devant lesquelles tout se laissait dans cette foule me transportaient à quelques milliers d'années en arrière « sous le ciel amoureux de la Grèce, » sur le chemin de Mégare à Eleusis. Et, de fait, ces aimables chanteuses n'allaien-t-elles pas porter leurs hommages à Cérès, et brûler l'encens au pied de ses autels ? Je suis encore à me demander comment au milieu de cette cohue énorme se pressant entre des chars et chevaux dont les conducteurs venaient de sacrifier à Bacchus, et qui avaient au hasard d'une nuit obscure, non-seulement il n'arriva pas d'accident, mais encore pas un cri déplacé, pas un refrain malsain, pas le plus petit fait ressemblant de loin à une dispute. L'étonnement redouble alors qu'on se rappelle combien la route de Lausanne à Vevey était étroite, tortueuse, dangereuse surtout aux approches de Saint-Saphorin. Le chemin de fer est venu parer à tous ces périls, mais en même temps il a coupé court à ces joyeuses marches, à cette gaité si vraie, à cette agréable simplicité qui vous laissait croire que vous étiez en famille parmi plusieurs milliers de promeneurs. »

« A vingt minutes de Vevey, le jour commença à poindre. Il ne pouvait se montrer plus à propos. Le vaste flot dont je faisais partie, venait de se heurter contre une digne impénétrable formée des populations de Fribourg, de la Gruyère et des monts de Vevey qui nous avaient précédés. Les prairies avoisinantes étaient transformées en caravansérails sans limites où se pressait pèle-mêle une masse confuse de voitures et de chars, occupés encore par des gens qui y avaient passé la nuit, tandis que d'autres plaient les tentes à l'ombre desquelles ils avaient dormi sur le gazon. Au premier coup de canon s'éleva un formidable hurra, expression d'un peuple immense qui va recevoir le prix de ses peines. »

« On voulut se jeter sur tous les points d'où l'on espérait voir arriver les cortèges ; mais le terrain était déjà occupé par de courageux amateurs qui achevaient une faction de huit heures d'attente ! »

Les mauvaises compagnies. — Au tribunal de police. Le président à l'accusé :

— Vous dites que ce sont les mauvaises compagnies qui vous ont amené ici ?

— Oui, m'sieur le président : un brigadier et deux agents de police !

* * *

Les merveilles de la nature. — Un maître

de l'école se promenant dans les champs avec sa classe :

— Les œuvres de la nature ne sont-elles pas merveilleuses ?

— Oh ! oui, m'sieur, quand on pense que le plus petit des insectes porte un nom latin !

On verra voir. — Tout près d'ici vivaient, il y a quelques années, deux époux sans enfants.

La femme, d'une santé faible, souvent malade, avait quelque fortune et savait qu'en mourant sans tester en faveur de son mari, elle le laisserait dans une position très gênée. Mais elle ajournait toujours, s'imaginant que faire son testament c'est hâter sa mort.

Un jour enfin, alitée et la maladie s'aggravant, elle se décide.

Le notaire vient, rédige l'acte, lui en donne lecture et lui tend la plume pour signer...

Mais, à peine l'a-t-elle saisie, que, prise d'une soudaine faiblesse, elle s'affaisse, retombe sur son lit, et meurt ! ...

La fortune revint à ses collatéraux, qui n'en avaient nul besoin, mais qui, naturellement, ne la refusèrent pas. Ce n'est point la coutume.

Petites annales de juin.

1398. — Le 5 juin 1398, la grande Cour séculière de Lausanne fit un édit, défendant à tous habitants de Lausanne de faire entrer ou de vendre dans le bailliage de Lausanne d'autres vins que ceux qui avaient cru dans le domaine et la juridiction de l'évêque, à moins que ces vins ne fussent du cru de leurs propres vignes, tant qu'il s'en trouverait à vendre dans le domaine de l'évêque. Ce, sous peine d'un camp (amende) de 60 sols, moitié pour la ville, moitié pour l'évêque.

Cet édit fut observé pendant des siècles ; on n'y dérogeait que dans les cas extraordinaires. Par exemple, en 1521, vu la rareté et la cherté du vin à Lausanne, où il se vendait à 12 deniers le pot et au-delà, le conseil décida, le 26 mai, de demander à l'évêque de consentir à ce qu'on pût amener en ville du vin étranger au bailliage jusqu'à la Saint Michel suivante, de manière à ce que le vin blanc pût se vendre à 10 deniers, et le vin rouge à 8 deniers le pot. Cette rareté du vin s'accrut en août et en septembre. Elle paraît avoir été considérablement aggravée par le passage des troupes suisses allant au service de François I^{er}, roi de France, et qui en avaient beaucoup bu. On fut obligé de faire des achats de vin en Savoie pour ces troupes.

On est de chez nous !

Nous ne mettons pas des gants
 Pour remuer notre terre.
 Nous n'avons rien d'élégant,
 Nous parlons sans dictionnaire
 Et les mylords d'Angleterre
 De nous ne sont point jaloux.

Refrain.

Que voulez-vous ? Que voulez-vous ?
 C'est comine ça. J'sais pas qu'y faire !
 Que voulez-vous ? Que voulez-vous ?

On est de chez nous !